

PROJET DE DELIBERATION
Conseil Municipal d'Ambilly
28 mars 2019

Finances n°2019-021 : Approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire expose :

Le projet de budget primitif 2018 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les élus lors du débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil Municipal du 21 février dernier.

Examiné et validé par la Commission des Finances qui s'est tenue les 14 et 18 mars derniers, ce projet de budget intègre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement à prévoir pour l'année 2019, et demeure globalement constant en section de fonctionnement sur les mêmes équilibres que les années précédentes, et sans augmentation de la part communale des taxes locales.

La section d'investissement est en revanche cette année fortement impactée en dépenses par la participation financière de la commune aux grands projets d'agglomération (qui sont à la phase de travaux), ainsi que par des études et travaux impératifs sur certains bâtiments communaux devenus anciens, tels que le gymnase, la Martinière ou l'Ecole de la Fraternité.

Ce budget primitif ne se voit pas affecter les résultats de l'année 2018, ceux-ci n'étant pas définitivement communiqués à ce jour. L'affectation des résultats fera l'objet d'un Budget Supplémentaire ou d'une décision modificative à venir.

Les évolutions budgétaires par rapport à 2018 s'établissent comme suit :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2019	BP 2018	%	BP 2019	BP 2018	%
Fonctionnement	7 065 838.00	6 814 874.00	+3.55%	7 065 838.00	6 814 874.00	+3.55%
Investissement	13 900 692.00	10 068 158.00	+27.7%	13 900 692.00	10 068 158.00	+27.5%
TOTAL	20 966 530.00	16 883 032.00	+19.48%	20 966 530.00	16 883 032.00	+19.48%

Equilibre général du budget et évolution par rapport à 2018 :

Les équilibres financiers s'appuient sur un volume d'investissement soutenu, assurant la participation financière d'AMBILLY à la réalisation des grands projets portés au niveau communautaire par Annemasse Agglo (Tram et travaux connexes d'infrastructures, Pôle d'Echanges Multimodal, Voie Verte, et participation foncière). Si les participations financières (et les remboursements à l'E.P.F) représentent environ 59 % des dépenses, 38 % de l'investissement reste consacré aux projets communaux.

Le budget de fonctionnement assure la poursuite des objectifs et actions prioritaires de la municipalité dans un contexte financier et fiscal assez contraint, notamment sur la politique éducative (à travers les actions en direction de l'enfance, les espaces ludiques et la jeunesse) et sur la qualité de la vie en ville (animations festives et culturelles, mobilités douces et développement durable).

Si le budget total est en hausse de 3.55%, les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 2.84% avec une réduction même de 11.73% du chapitre 60 (achat et variation des stocks) dû au transfert partiel de service public en régie vers des prestations de service, ce qui fait évoluer le chapitre 61 (services extérieurs) de 13% par rapport à l'année dernière. Les charges de personnel demeurent contenues, avec une évolution de 4.64% représentant l'évolution mécanique des charges patronales, sociales et des cotisations. Le chapitre 65 est en hausse de 16.6 % en fonction de revalorisations indemnitaires et d'une remise à niveau de la subvention au CCAS ainsi que des subventions aux associations ambilliennes.

La commune, déjà engagée en 2018 dans une stratégie de désendettement, poursuivra également cet objectif en 2019, avec un niveau de charges financières réduit de 73.4%.

Les recettes de fonctionnement issues des produits des services et des produits fiscaux sont stables voire en légère baisse et estimés de façon prudente. Les produits exceptionnels demeurent comme en 2018 très élevés, provenant d'une part de remboursements de frais de portage ainsi que du transfert exceptionnel de l'excédent d'investissement de l'exercice 2017 en section de fonctionnement.

Compte-tenu de ces équilibres généraux,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

- en section de fonctionnement à : 7 065 838.00 Euros
- en section d'investissement à : 13 900 692.00 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES+ORDRES	7 065 838.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	6 715 838.00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 029 562.00
60 Achat et variation des stocks	543 600.00
61-Services Extérieurs	792 925,00
62- Autres services extérieurs	693 037,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 750 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	287 038,00
014- ATTENUATION DE PRODUITS	505 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	138 238,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	350 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 065 838,00
002- Excédent de fonctionnement reporté	0,00
013 - Atténuation de charges	70 000,00
7- COMPTES DE PRODUITS	6 429 257,38
70 - Produits de services	352 825,38
73 - Impôts et taxes	2 766 765,00
74 - Dotations et participations	2 731 300,00
75 - Autres produits de gestion courante	65 000,00
76 - Produits financiers	100,00
77 - Produits exceptionnels	513 267,00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	566 580,62
7785- Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	566 580,62

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2019
--------------------------	---------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES + ORDRES	13 900 692,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	13 328 117,00,00
16 Emprunts et dettes assimilées	323 205,38
20-Immobilisations incorporelles	4 217 211,00
21- immobilisations corporelles (hors opérations)	3 474 201,00
23- Immobilisations en cours	1 808 500,00
27- Autres immobilisations financières	3 505 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	566 580,62
041- Opérations patrimoniales	5 994,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES + ORDRES	13 900 692,00
001 Excédent d'investissement reporté	0,00
024- Produit de cessions	16 000,00
1022- Fonds globalisés d'investissement	250 000,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	677 500,00
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 591 198,00
040- Op. d'ordre de transfert entre sections	350 000,00
041- Opérations patrimoniales	5994,00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le budget primitif selon la répartition par chapitres présentée ci-dessus et qui s'équilibre :
 - En section de fonctionnement à : 7 065 838.00 €uros
 - En section d'investissement à : 13 900 692 .00 €uros
- **D'inviter** M. le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

L'annexe par imputation comptable et par opération (budget primitif Commune d'AMBILLY) sera jointe à la présente délibération pour contrôle budgétaire et contrôle de légalité.